



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2021

Saint Denis, le 25 janvier 2021.

Cher(e) membre,

Vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Elective prévue par les articles des Statuts de notre Association qui se tiendra le:

Samedi 20 Février 2021 à l'issue de l'AGO
dans la salle Polyvalente de la Mairie de Saint Denis
Rue Pasteur – SAINT-DENIS

Ordre du jour :

- 1 – Election des membres du Comité Directeur (Statuts de l'ASAR Article 10)
- 2 – Election du Président (Statuts de l'ASAR Article 14)
- 3 – Election du Délégué de l'Association à l'AG de la Ligue (Statuts de l'ASAR Article 18)

Si vous désirez être candidat aux élections prévues, il vous appartient d'en faire part au Comité Directeur par courriel : asareunion@orange.fr ou par courrier simple au plus tard le **09 Février 2021**, cachet de la Poste faisant foi.

Nous vous rappelons que pour être éligible, les candidats au poste de membre du Comité Directeur et/ou de Délégué à l'AG de la Ligue doivent être titulaire d'une licence depuis plus de 6 mois dans l'association et à jour de leur cotisation à la date de l'élection.

Il est rappelé que le quorum de l'Assemblée Générale électorale est de un tiers au moins des membres de l'association (présents ou représentés).

Pour le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le pouvoir ci-joint, dûment rempli afin de vous y faire représenter.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons nos meilleures salutations sportives.

André LATCHOUMANE
Président de l'ASA Réunion